

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT N° VA1-79**

**INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS DE LA VILLE D'AMOS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 20 avril 2026, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-79 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Amos.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 21 avril 2026.

Le greffier adjoint,

(s) Richard Michaud

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Richard Michaud, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 21 avril 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 21 avril 2026

(s) Richard Michaud, greffier adjoint